

**ANNEXE 1-8**  
**DEMANDE / AUTORISATION DE VALEUR / POIDS PROVISoire**  
*Article Lp. 124-20 du code des douanes de la Nouvelle-Calédonie*

**DEMANDE / AUTORISATION DE DECLARATION DE VALEUR / POIDS \* PROVISoire**

<b>Original</b>	<b>1.a. Demandeur</b>	<b>Réservé à la douane</b> Numéro et date de délivrance de l'autorisation	
		Autorité douanière de délivrance	
	<b>Ridet de l'entreprise</b>	Date de validité	
	<b>1.b. Référence de la demande</b> <b>Type de demande</b>	Nom et signature	
	<b>Contact responsable de la demande</b>		
	<b>1.c. Représentant et numéro d'identification du représentant</b>		
	<b>2. Bureau gestionnaire de la procédure</b>		
	<b>3. Informations/Détail de la procédure</b>		
	3.a Flux		
	3.b Donnée provisoire		
	3.c Délai de régularisation		
	3.d Détail de la procédure		
	<b>3.e Marchandises concernées</b>		
	Nomenclature	Description	Mesures spécifiques applicables
	<b>4. Ecritures : lieu et type d'écritures</b>		
	<b>5. Références garantie CE – COD</b>		
	<b>6. Lieu et date</b>	<b>Signature et nom</b>	

## NOTICE EXPLICATIVE

### FORMULAIRE DE DEMANDE d'AUTORISATION DE DÉCLARATION PROVISOIRE VALEUR OU POIDS

#### Remarques préliminaires :

La présente notice fournit des indications quant aux différentes cases du formulaire de demande et d'autorisation de déclaration provisoire, qu'elle porte sur le poids ou la valeur.

Si nécessaire, des informations peuvent être annexées au formulaire de demande, notamment pour expliquer les motifs de la demande ou si celles-ci ne peuvent être intégralement renseignées dans les cadres préétablis des différentes rubriques.

Dans ce cas, il conviendra d'indiquer le numéro de la case du formulaire à laquelle les informations se rapportent.

#### Rubriques du formulaire

#### DEMANDE / AUTORISATION DE DECLARATION PROVISOIRE VALEUR / POIDS \*

Rayer les mentions inutiles : déclaration provisoire de valeur ou de poids

##### 1. a Demandeur

Indiquer le nom complet et l'adresse de la personne qui sollicite la demande d'autorisation ainsi que son numéro de RIDET.

Le demandeur est la personne à qui l'autorisation est délivrée.

##### 1.b. Références de la demande

###### - Type de demande :

Indiquer le code correspondant :

1. Première demande d'autorisation
2. Demande de renouvellement de l'autorisation

###### - Nom et coordonnées du contact responsable de la demande

##### 1.c. Représentant :

Indiquer le nom et le numéro RIDET du professionnel du dédouanement chargé d'effectuer les formalités du dédouanement pour le compte du demandeur.

##### 2. Bureau(x) de dédouanement

Indiquer le ou les bureaux en charge du dédouanement des marchandises de l'opérateur

##### 3. Type de flux. Schéma commercial et de dédouanement

###### 3.a. Import ou Export

Indiquer s'il s'agit d'un flux à l'importation ou à l'exportation.

###### 3.b. Donnée provisoire

Valeur ou poids

###### 3.c. Délai de régularisation

Préciser le délai de régularisation envisagé

### **3.d. Description du schéma commercial et de dédouanement**

Détailler le schéma commercial et de dédouanement, étant précisé que cette description peut être réalisée par des documents joints en annexe de la demande (recommandé).

Pour le schéma de dédouanement :

- Indiquer le type de régime douanier concerné ;
- Indiquer le type de transaction concerné, qui déterminera le type de méthode d'évaluation (valeur transactionnelle ou méthodes de substitution) ;
- Indiquer les éléments de la valeur en douane objet de l'autorisation ;
- Préciser l'élément composant la valeur en douane qui n'est pas connu au moment du dédouanement (prix à payer y compris prix de transfert entre sociétés liées, redevances, apports, frais de transport, commissions à la vente, etc.) ;
- Nombre d'opérations estimées : indiquer une estimation mensuelle de la fréquence de l'utilisation de l'autorisation.

### **3.e. Type de marchandise**

- **Nomenclature** : mentionner le TD à huit chiffres (le cas échéant, le SH4 peut être admis) ;
- **Désignation commerciale** : Indiquer la désignation commerciale des marchandises ;
- **Mesures spécifiques applicables** : indiquer, par exemple, les mesures de prohibition et de restriction applicables.

### **4. Écritures : lieu et type d'écritures**

Indiquer le lieu(x) de tenue des écritures de suivi de l'autorisation / lieu où les données commerciales, fiscales ou les autres données comptables du demandeur sont accessibles ;

Indiquer le type d'écritures : électronique ou papier ; systèmes et logiciels utilisés.

### **5. Référence de la garantie**

Préciser les références de la garantie impactée

### **6. Lieu, date et signature du demandeur**